

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 29 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, à l'Espace Lawrence Durrell, à Sommières, sous la présidence de Madame BERTHE.

Date de convocation : 15 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 15 février 2024

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 7

Votants : 8

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA.

Sommières : Pierre GAZAN, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (procuration à M. ESPINOSA), Pauline MIQUEL, Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Patrick CAMPABADAL (procuration à M. GAZAN), Ombeline MERCEREAU, Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2024-02.02) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la Présidente présente au Comité Syndical le compte administratif 2023.
Le résultat de l'exercice 2023 est résumé dans le tableau ci-dessous :

		BUDGET PRIMITIF	COMPTE ADMINISTRATIF	
FONCTIONNEMENT	Exercice 2023	DEPENSES	690 000,00 €	458 399,48 €
		RECETTES	690 000,00 €	759 098,46 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT			300 698,98 €
INVESTISSEMENT	Exercice 2023	DEPENSES	1 704 785,00 €	462 366,89 €
		RECETTES	1 704 785,00 €	655 580,03 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT			193 213,14 €
	Solde d'exécution d'investissement reporté 2023			863 013,42 €
	Solde d'exécution d'investissement à reporter 2024			1 056 226,56 €
TOTAL DES SECTIONS				1 356 925,54 €

Madame la Présidente propose de reporter en 2024 le résultat de la section fonctionnement, soit **300 698,98 €** pour financer de nouvelles dépenses d'investissement.
Elle précise qu'il existe un reliquat de 1,91 € sur le compte 110 qui peut également être affecté à la section d'investissement.

Après avoir élu son Président (Mme La Présidente du Syndicat Intercommunal ne pouvant prendre part au vote), il est proposé, au Comité Syndical, de se prononcer sur le compte administratif 2023.

Madame la Présidente ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Monsieur BERTHE, doyen d'âge, préside le vote.

Mise au vote :

Votants : 8

Votes pour : 8

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2023, qui est conforme au compte de gestion du trésorier ;
- D'affecter en 2024 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023, soit **300 698,98 €**, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement, par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé) ;
- De reporter en 2024, sur proposition du comptable, le reliquat de 1,91 € du solde créditeur par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé), soit un total de, **300 700,89 €** ;
- De préciser que le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2024, soit **1 056 226,56 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Appréhension des documents

99_0E-00E-250000255-20190220-2024_02_02_